

# ONTARIO DEMOLITION DERBY

## FEUILLE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION

### 2017 MINI SMASH

#### Avertissement

**\*\* S'il y a des questions l'interprétation des règles, veuillez appeler un responsable de l'ONTARIO (ci-dessous). Toute modification qui ne figure pas ci-dessous pourra être considérée comme illégale et pourra entraîner une disqualification immédiate.**

#### Conducteurs éligibles

1. Les conducteurs doivent être âgés de 18 ans et plus et détenir un permis de conduire. Les permis de conduire d'apprenti sont acceptés.
2. Les conducteurs de 16 et 17 ans détenteurs d'un permis de conduire ou d'un permis d'apprenti peuvent participer au Mini Smash et au Figure 8. **Cependant, un détenteur de l'autorité parental doit signer un formulaire d'autorisation et il doit y avoir présence d'un détenteur de l'autorité parental lors du déroulement de la classe auquel est inscrit l'enfant d'âge mineur.**

#### Véhicules permis

- MINI SMASH**
- a) tout véhicule passage datant de 1980 ou plus récent, 2 roues motrices avec un moteur 4-cylindres or 6-cylindres. Le châssis doit être de 106" ou moins.
  - b) Les VUS 4 WD, corbillards, limousines, jeeps, vanettes, camionnettes ou 4x4's désactivé (avec la traction avant démontée) sont interdits.

**\* Les véhicules jugés trop petits, endommagés ou dangereux pour leur classe par les officiels ne seront pas autorisés à participer.**

**\*\* Toute pièce usinée jugée dangereuse ou toute pièce ajoutée ou retirée pouvant poser un risque selon les officiels annulera la participation du véhicule.**

**\*\*\* Se référer au site Web pour connaître les spécifications exactes pour chaque classe de véhicules.**

#### Pneus

1. Les pneus pour les événements automobiles doivent être classés par P, ou marqués comme gamme de charge "B" et ne peuvent pas avoir une patte de type neige à l'extérieur du pneu. Si un pneu est considéré comme trop agressif, les officiels peuvent exiger une modification ou un remplacement.
2. Les pneus avec des pattes retirées sont acceptables
3. Les poids des roues doivent être retirés des roues motrices et non motrices
4. Les pneus doubles sont autorisés
5. Aucun pneu solide, pneu rempli de liquide ou pneu clouté ne sera autorisé
6. Les revêtements extérieurs (parois latérales supplémentaires) ne sont pas autorisés

#### Soudures

Les soudures sont permises aux endroits suivants seulement, cette règle sera strictement appliquée:

1. Les pare-chocs peuvent être soudés aux attaches, et les attaches soudés au châssis.
2. Les pare-chocs ne peuvent scellés. ("no loading bumpers")
3. Les portes et le coffre arrière peuvent soudés à 6 endroits différents en utilisant des plaques de 3"x3" plates d'une épaisseur maximale de 3/16".
4. Les châssis cassés, rouillés ou tordus sont permis mais doivent répondre aux exigences suivantes :
  - a. Les châssis peuvent être réparés à l'aide de plaques de 4"x4" d'une épaisseur maximale de 3/16"
  - b. Les châssis peuvent nécessiter des réparations sur deux côtés au maximum. Un châssis nécessitant des réparations sur 3 côtés ne seront pas permis.
  - c. **Un châssis ne doit pas avoir plus de 6 réparations.**
  - d. **Toutes les réparations doivent être peinturés orange et présentées aux officiels lors de l'inspection**

**\*\* Advenant la découverte, avant pendant ou après la classe de toute modification, ajout ou soudure non autorisé pourront entraîner la disqualification du conducteur et tout prix lui sera retiré modifications. Pour toute question à ce sujet, contacter un officiel.**

**En cas de désaccord entre les deux textes, le texte anglais a préséance sur le texte français qui est une traduction libre.**

**Pour toute autre information, veuillez contacter la personne ci-dessous :**

Jim Grant (705) 738-5200

[jim@ontariodemoderby.com](mailto:jim@ontariodemoderby.com)

# ONTARIO DEMOLITION DERBY

## FEUILLE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION

### 2017 MINI SMASH

#### Figure-8 / Demo-X

Figure 8: Cela pourra être une course de 4 cylindres et une course de 6 cylindres

Demo-X - Peut être une course de camionnette de ¼ tonne ou une course 4-Cyl ou de V6

\* Se référer au site Web de Démolition de l'Ontario pour des cours spécifiques à chaque événement

#### Pièces supplémentaires autorisées pour la figure 8

- Les protecteurs "Kickers" et les plaques antidérapantes sont autorisées, mais l'éligibilité à participer au Derby de démolition est par conséquent interdite.
- La protection intégrale de la cage dans le compartiment des conducteurs est autorisée, mais l'éligibilité à participer au Derby de démolition est par conséquent interdite.
- La règle de la plaque de porte sur le côté passager est autorisée, mais l'éligibilité à participer au Derby de démolition est par conséquent interdite.
- Un barreau frontal est autorisé, mais l'éligibilité à participer à Derby de démolition est par conséquent interdite.

#### Règles de préparation spécifiques aux véhicules

**Moteurs et train d'entraînement** - Les moteurs, les composantes du moteur, les transmissions et le train d'entraînement sont interchangeables entre les marques et les modèles, mais toutes les pièces de rechange doivent provenir de modèles éligibles

#### Supports de carrosserie

- Les supports de la carrosserie doivent être type "stock" (boulons, rondelles, caoutchouc et entretoises métalliques) et ne doivent pas être enlevés ou modifiés
- 6 montures de corps supplémentaires peuvent être ajoutées à l'aide de boulons ou de tige filetée (épaisseur maximale ¾ ")
- Les supports du radiateur peuvent être remplacés à l'aide d'une tige filetée (épaisseur maximale ¾ ")
- À l'arrière, la plupart des montants peuvent être remplacés à l'aide d'une tige filetée (épaisseur maximale ¾ ")

#### Portières, capot, coffre arrière et ailerons arrières

- Les portes, le coffre et les ailerons peuvent être soudés ou closes en 6 points. Le tout peut être fait à l'aide de sangles, de fils ou de chaîne ¼ "
- S'il est soudé, le coffre-porte et le hayon peuvent être soudés en 6 points seulement, en utilisant des plaques 3/16 ne dépassant pas 3 "x3" (la porte du conducteur peut être soudée)
- Une ouverture d'un minimum de 6 po doit être coupée au centre du capot
- Si vous utilisez un ventilateur électrique, ou aucun ventilateur, le capot peut être retiré complètement

#### - Tige filetée avant et arrière sur le capot et le tronc compte comme attaches

**Cadres** - Les cadres peuvent être coupés, mais ne peuvent être réparés que comme décrit ci-dessus (voir Soudure) et ne peuvent être peints ou sous revêtement

**Garde-boues et panneaux de carrosserie** - La coupe des ailes ou des panneaux de carrosserie est autorisée, et les ailes peuvent être vissées en 5 points par garde-boue (boulon maximum ¾ ")

#### Pare-chocs

- Des pare-chocs de taille appropriée sont autorisés (peut être changé parmi les modèles éligibles – ATTENTION les pare-chocs ne doivent pas être plus grands que le véhicule. Un pare-chocs standard est trop grand, mais une barre d'acier peut être acceptée, laissé à la discrétion des officiels
- Les pare-chocs ne peuvent pas être soudés et les extrémités ne peuvent PAS être coupées (les extrémités peuvent être recourbées vers l'intérieur)
- Les pare-chocs avant et arrière doivent être soudés, enchaînés (chaîne 1/4 ") ou câblés sur la carrosserie afin de les empêcher de tomber et de devenir dangereux sur la piste (voir ci-dessus pour les limitations de soudage)

#### Barreaux de fenêtre

- Un seul barreau ou une plaque plate doit être placé devant le conducteur du toit jusqu'au capot
- Les cadres A et H sont également acceptables (pas de cadre O ou U)
- une fenêtre arrière est permise (tube carré d'un maximum de 2"). Ne pas doit pas être à plus de 6" du barreau "halo", peut être fixé au toit et à la console arrière en autant que cela respecte les spécificités de la section Portes, coffre, Capot et Ailerons. Ne peut pas être fixé au coffre arrière ou tout autre structure située à l'arrière du véhicule.

#### Barres de sécurité

- Une barre de roulement simple peut être boulonnée ou soudée au châssis ou au cadre, et peut courir sur le toit, et revenir vers le corps / cadre, avec une barre de post-poste dans l'intervalle (tube carré d'une ouverture maximum de 4 "carré)
- Une barre de sécurité (Min 3 "à Max 4" tube carré) peut être montée du cadre de porte au cadre de porte, mais pas au pare-feu
- Une barre de passager (Min 3 "à Max 4" tube carré) de "Post-to-Post" à la barre de sécurité est permis près de 6 "des montants du côté passager
- pas de "kickers". Tout ajout superflu, mal construit ou qui se défont pendant la compétition causeront une disqualification immédiate.

#### Plaque de porte

- Il est recommandé de renforcer la porte du conducteur avec une barre plate ou une plaque à l'extérieur de la porte. La barre ou la plaque peut ne pas être plus large que 18 "et peut ne pas dépasser 60" de longueur (l'officiel exercera son pouvoir discrétionnaire afin de déterminer s'il y a surplus de matériaux. Un panneau de contreplaqué de 3/4 " installé à l'intérieur est accepté, mais il est fortement recommandé d'utiliser une plaque d'acier
- Le renforcement de la porte du côté passager n'est pas autorisé
- Il est OBLIGATOIRE que l'intérieur de la porte du conducteur soit renforcée avec au moins une feuille de contreplaqué de ¾" (acier / bois / combinaison des deux est acceptable)

#### Suspension

- Les composantes de suspension peuvent être changées par des pièces tirées d'autres véhicules, mais doivent être fonctionnel comme une pièce d'origine, il est interdit de bloquer ou de capitonner l'intérieur de la suspension.
- FWD SEULEMENT un tube carré d'un MAXIMUM de 8 " de long peut être soudé horizontalement au cadre entre le choc et le cadre

#### Les protecteurs de réservoir

- doivent être raisonnablement centrés dans la zone arrière du côté passager, ne peuvent pas être plus larges que 26 "et arrimés solidement au sol
- Si vous êtes connecté à un "post-to-post", il doit être à au moins 2 "du seuil intact de l'arrière ou de tous fenrots et uniquement fixé solidement au "post-to-poste"

**En cas de désaccord entre les deux textes, le texte anglais a préséance sur le texte français qui est une traduction libre.**

Pour toute autre information, veuillez contacter la personne ci-dessous :

Jim Grant (705) 738-5200

[jim@ontariodemoderby.com](mailto:jim@ontariodemoderby.com)